

Avis

relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

Numéro d'avis : 2023-CERIB-006

Date de l'avis : 31 mars 2023

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et après évaluation, le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton agréé les dispositifs de traitement suivants :

Titulaire de l'agrément	RIKUTEC France 107 rue de Phalsbourg 67320 Drulingen					
Dénomination commerciale	Gamme ACTIFILTRÉO 185 avec KIT POMPE modèle 5 EH / 4000	Gamme ACTIFILTRÉO 185 modèle 5 EH / 4000	Gamme ACTIFILTRÉO 185 avec KIT POMPE modèle 6 EH / 4000	Gamme ACTIFILTRÉO 185 modèle 6 EH / 4000	ACTIFILTRÉO 185 avec KIT POMPE 8 EH / 5000	ACTIFILTRÉO 185 8 EH / 5000
Capacité de traitement	5 Équivalents-Habitants		6 Équivalents-Habitants		8 Équivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2021-001-mod04-ext01	2021-001-mod05-ext01	2021-001-mod04-ext02	2021-001-mod05-ext02	2021-001-mod04	2021-001-mod05
Historique	Modèle extrapolé modifié en 2021	Modèle extrapolé modifié en 2021	Modèle extrapolé modifié en 2021	Modèle extrapolé modifié en 2021	Modèle de référence modifié en 2021	Modèle de référence modifié en 2021

Cet avis annule et remplace l'avis 2021-CERIB-004 du 29 juillet 2021.

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte ni sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (**ACTIFILTRÉO® – Gammes 185 et 185 avec KIT POMPE – Modèles de 5 EH jusqu'à 8 EH – Livret de l'utilisateur, 27 mars 2023, 60 pages**) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

ANNEXE

Fiche technique descriptive associée aux dispositifs de traitement agréés ACTIFILTRÉO 185 avec KIT POMPE 8 EH / 5000 et ACTIFILTRÉO 185 8 EH / 5000 et aux gammes de dispositifs de traitement agréés ACTIFILTRÉO 185 avec KIT POMPE et ACTIFILTRÉO 185, modèles 5 EH / 4000 et 6 EH / 4000

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS	
Technologie de traitement	filtres compacts à fibres synthétiques alimentés sous faible pression (en gravitaire)
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	1 cuve à 3 compartiments, dont 2 compartiments dédiés au dispositif de traitement agréé : - fosse toutes eaux - filtre
Liste des principaux équipements	- préfiltre dans la fosse - média filtrant (fibres synthétiques) dans le filtre Gamme ACTIFILTRÉO 185 avec KIT POMPE : - pompe de relevage intégrée - alarme

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile de la fosse toutes eaux (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

La fosse toutes eaux est ventilée par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. Le filtre possède une entrée d'air située au-dessus du sol, équipée d'un chapeau d'évent. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée au-dessus du faitage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade existent à proximité du rejet.

Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS							
Dénomination commerciale		Gamme ACTIFILTRÉO 185 avec KIT POMPE modèle 5 EH / 4000	Gamme ACTIFILTRÉO 185 modèle 5 EH / 4000	Gamme ACTIFILTRÉO 185 avec KIT POMPE modèle 6 EH / 4000	Gamme ACTIFILTRÉO 185 modèle 6 EH / 4000	ACTIFILTRÉO 185 avec KIT POMPE 8 EH / 5000	ACTIFILTRÉO 185 8 EH / 5000
Capacité de traitement		5 EH		6 EH		8 EH	
Numéro national d'agrément		2021-001-mod04-ext01	2021-001-mod05-ext01	2021-001-mod04-ext02	2021-001-mod05-ext02	2021-001-mod04	2021-001-mod05
Cuve(s)	Nombre	1		1		1	
	Forme	parallélépipédique					
	Matériau	polyéthylène					
Fosse toutes eaux	Hauteur utile (cm)	116		116		116	
	Volume utile (m³)	2,57		3,30		4,74	
	Surface utile (m²)	2,09		2,70		3,93	
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	60		60		60	
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	20		22		25	
Filtre	Hauteur utile du média (cm)	3 x 20		3 x 20		3 x 20	
	Hauteur utile du fil d'eau d'entrée (cm)	116		116		116	
	Surface utile (m²)	1,56		1,56		1,56	
	Débit déclaré (L/min) de la pompe de relevage pour une hauteur donnée (m)	60 à 4,0 m	-	60 à 4,0 m	-	60 à 4,0 m	-
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS							
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus de la cuve (cm)		60		60		60	
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique		oui		oui		oui	